

## Domaine Communal - Rue Leverrier - Aliénation d'un délaissé communal à M. BOURQUIN

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** La réalisation de l'alignement rue Leverrier a créé un délaissé de voie publique au droit de la propriété de M. Roger BOURQUIN.

Le propriétaire a demandé à acquérir la parcelle constituée d'un talus d'une surface de 19 m<sup>2</sup> et le prix de vente (35 F le mètre carré) proposé par la Ville a été accepté par ce dernier.

Le terrain est cédé en l'état par la Ville de Besançon.

Le produit de cette aliénation, soit 655 F sera encaissé au chapitre 922.210.00501.30100.

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la cession de terrain à M. BOURQUIN Roger, aux conditions définies ci-dessus,
- autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.